

Décision n° 402752 du 28/07/17 du Conseil d'Etat statuant au contentieux

(JO n° 183 du 6 août 2017)

NOR : CETX1723125S

L'arrêté du 29 février 2016 de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés (NOR : DEVP1604751A) est annulé en tant que son article 2 rend obligatoires les normes techniques NF EN 378-2:2012, NF EN 378-3:2012, NF EN 14624:2012 et NF EN 13184:2004.

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/decision-ndeg-402752-280717-conseil-detat-statuant-contentieux>